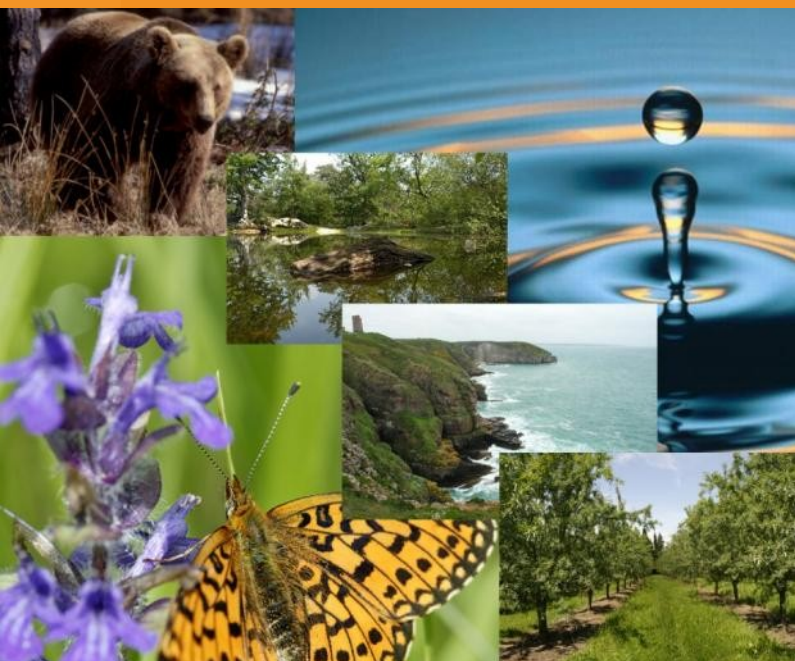


Séminaire CA-SIF

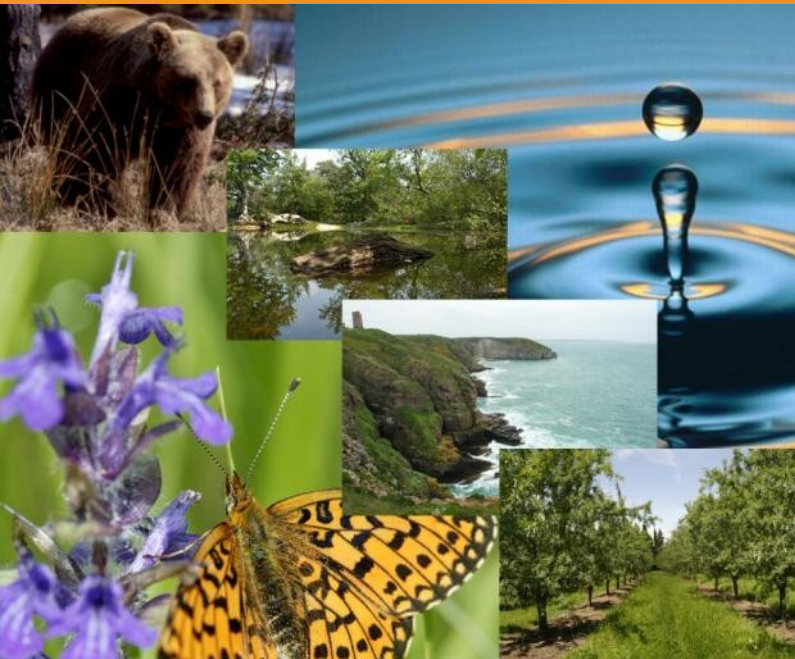
Paris

1er février 2012

Systeme d'information sur la nature et les paysages



Présentation générale



Finalité du SINP

Recenser, rendre accessible, valoriser, diffuser des données géo-localisées naturalistes :

- faune, flore, fonge
- habitats naturels ou semi-naturels, sites classés ou inscrits
- espaces protégés ou gérés par rapport à des enjeux de conservation ou restauration de biodiversité

.....et leurs métadonnées.

L' «esprit» du SINP

- Une démarche **collaborative** : l'Etat et tous les partenaires qui agissent pour produire, et exploiter des données sur la nature et les paysages,
- Une organisation **décentralisée** : acteurs nationaux et régionaux,
- Dans le respect du droit sur la **propriété** des données.

Les enjeux du SINP

Partager l'information sur les paysages et la biodiversité pour :

- Contribuer au débat public en apportant aux citoyens et aux décideurs une information fiable sur l'état de la biodiversité et son évolution
- Éclairer les choix des décideurs et des politiques publiques
- Contribuer à la protection de la biodiversité

Le contexte du SINP

- des **acteurs nombreux** (1200 producteurs de données déjà recensés)
- des **compétences variées** (du promeneur bétotien à l'amateur éclairé, au scientifique renommé)
- des **organisations différentes** (assos, EP, CT, Etat)
- des **outils** de collecte et de gestion de données très **hétérogènes**, multi-formes

du carnet d'observation au GPS/Web

Les objectifs opérationnels

- Définir et mettre en œuvre **l'organisation** des acteurs
- Créer des lieux d'échange pour **harmoniser et développer la production** des données naturalistes,
- Définir et utiliser des critères de **qualité des données**,
- **Faciliter l'accès** et la réutilisation des données, en rendant transparentes les conditions d'accès et en standardisant les protocoles d'échange :
 - Langage commun,
 - Outils communs,
 - Standards, référentiels

L'organisation du SINP

Le Comité de pilotage du SINP

Il définit les grandes orientations, les priorités d'actions, l'articulation entre les acteurs.

La Coordination Scientifique et Technique (CST)

Responsable des développements scientifiques et techniques du SINP, suit et valide les travaux des GT
Commune avec l'ONB

L'équipe projet

Prépare et met en œuvre les décisions du COPIIL et de la CST, coordonne, fait circuler l'information

Les outils du SINP

IDCNP : inventaire des dispositifs de collecte des données Nature et Paysage (métadonnées)

Outils de collecte : Serena, BDN, Digitale2, OGREVA, Silène, CardObs, etc..

Stockage, bancarisation des données:

- Bases régionales
- Carmen
- Bases du MNHN
- Quadriges2 (Mer)

Portails de diffusion :

- Portails régionaux
- INPN du MNHN
- Sextant de l'Ifremer
- Carmen-Geo-Ide

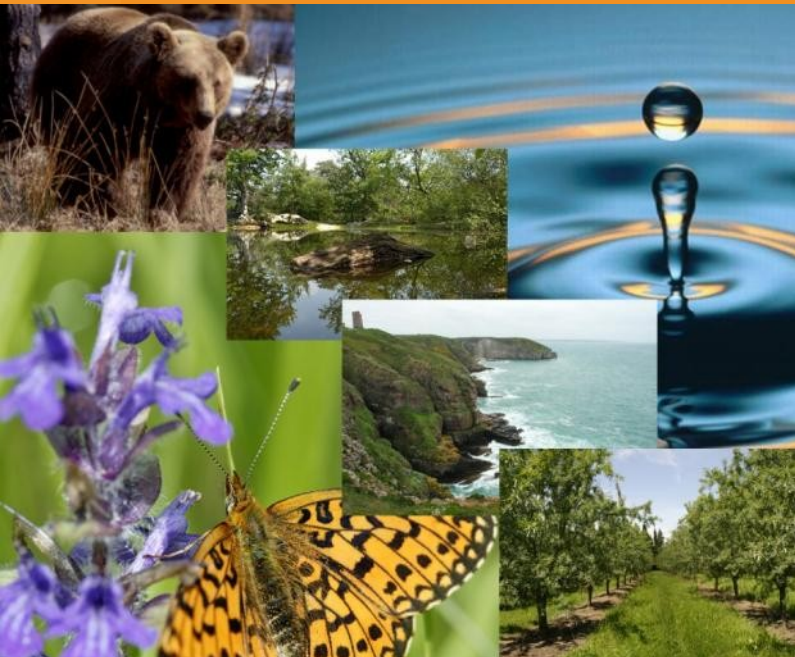
Animation sectorielle du SINP

- Développer les adhésions
- Organiser un réseau des administrateurs SINP
- Recueillir des besoins en formations
- Assistance technique : aide à la saisie des MD, documents de procédures et de méthodes

- › Réseau Mer : animation par l'AAMP
- › Réseau Terre : animation confiée au Cemagref
- › Réseau Paysage : animation DHUP
- › Réseau Outre-mer : identification des besoins en cours

**Difficultés
rencontrées**

Points positifs





Points positifs

Bonne mobilisation des acteurs en région (PACA, Alsace, PC, RA, Bretagne, Nord Pas de Calais...)

SINP MER est opérationnel : saisie des métadonnées, bancarisation de données, travaux conjoints sur DCSMM, élargissement vers de nouveaux producteurs

Site INPN opérationnel, constitue une référence

Outil Carmen bien utilisé par les DREAL





Difficultés

Peu de partage de données au plan national

Des métadonnées incomplètes

Des outils non cohérents entre eux

Inter-opérabilité faible (absence de standards)

Des réticences à l'adhésion

- Juridiques (cadre flou)
- Culturelles (sociologiques, psychologiques)





Axes de progrès

Acteurs

S'appuyer sur l'échelon régional ou thématique

Rassurer les producteurs sur l'utilisation de leurs données

Sécuriser le cadre juridique

Outils - Technique

Améliorer l'IDCNP / métadonnées

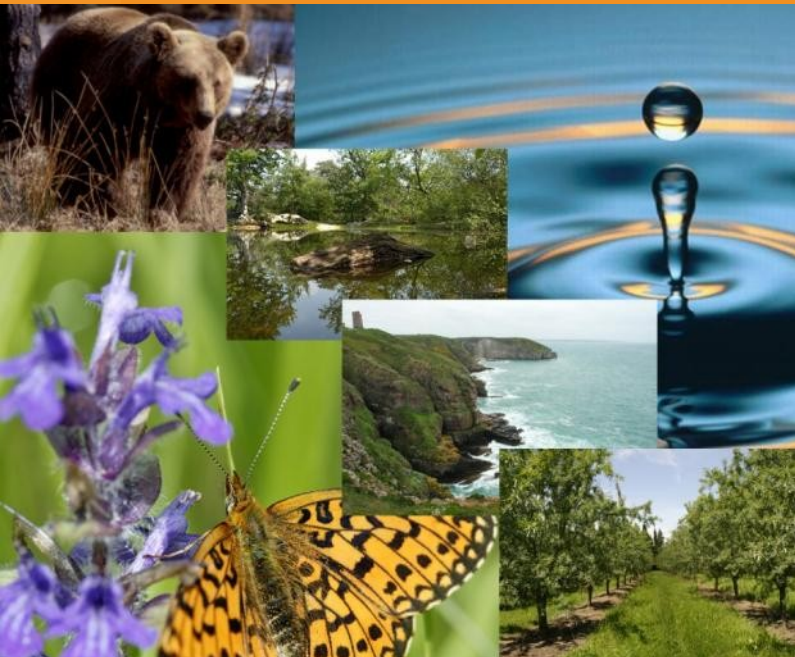
Définir une architecture globale cohérente

Définir des standards



Avancement du projet

Les actions



Les actions du SINP

Lancées par le COPIL,

Organisées en groupe(s) de travail

Avis CST sur les GT des actions

- En amont, sur le mandat, l'objet, la méthodologie
- En aval, sur les livrables

Suivies, coordonnées par l'équipe-projet

Groupes fonctionnent en 3 cercles :

- » **1er cercle** : membres du GT (<15 personnes)
- » **2ème cercle** : personnes hors du GT mais systématiquement consultées
- » **3ème cercle** : communauté SINP pour info



Architecture du SINP

Objectif :

Définir les fonctions du SINP, une organisation et une infrastructure technique

Planning

Etat de l'art

Ateliers en région, recueil des besoins

Proposition d'architecture : V0 en mars V1 en mai

Prototypage de la solution technique mai à oct 2012

Outils naturalistes

le GT « outils naturalistes » :

Objet : Réaliser un logiciel commun et modulaire de **saisie** pour :

- pérenniser les développements informatiques
- offrir une solution gratuite, ouverte, open-source
- standardiser les données
- faciliter le renseignement des métadonnées

Pilotage : NatureParif, avec appui ATEN

En association avec CBN Bailleul, FCBN, MEDDTL, MNHN, ONF, RNF, ATEN, NatureParif

Livraison outil = mi 2014

la forge des outils naturalistes : information sur les outils existants et travaux de convergence de ces outils (animation ATEN-Cemagref)

<http://www.outils-naturalistes.fr>



Standard de métadonnées

Objectifs :

- ✓ Mettre à disposition un modèle standard décrivant les métadonnées des jeux de données du SINP
- ✓ Adopter un standard conforme INSPIRE

Livrable en cours de validation par la CST

Implémentation à venir en lien avec Geosource



Standard de données

Objectifs :

- ✓ mettre à disposition des acteurs du SINP des formats standards d'échanges de données élémentaires
- ✓ par thématique (paysage, faune, flore, milieu marin, etc..)

Pilotage : mnhn

Planning : démarrage en avril 2012



Aspects juridiques du SINP



Objectifs

Clarifier le droit attaché aux données du SINP

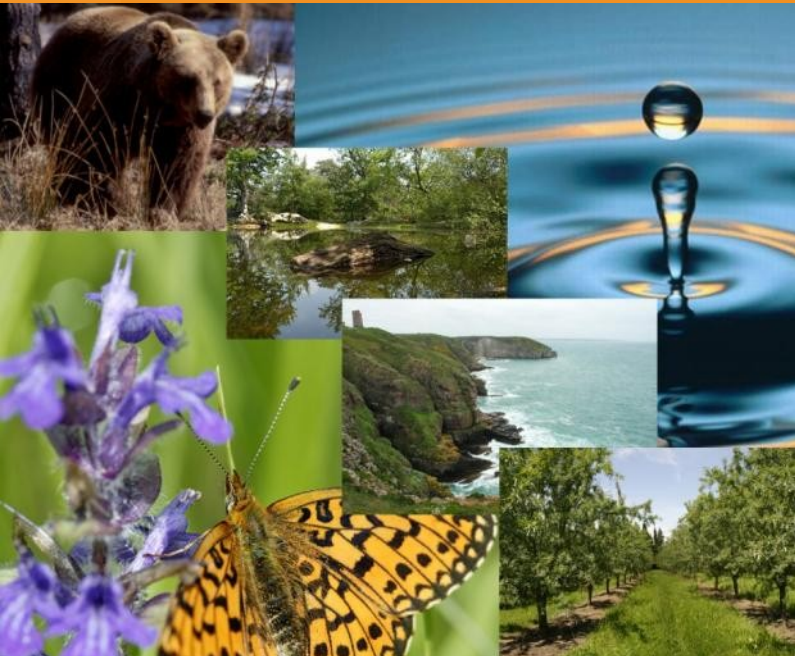
Proposer un guide opérationnel pour les acteurs du SINP (logigramme, textes de base, INSPIRE)

Actualiser le protocole SINP

Travaux en cours

Nouveau protocole SINP

Propositions de principes de rédaction



Rappel du droit

- › Les données brutes sont la propriété du producteur de données au titre du droit sui generis sur les bases de données.
- › **D'initiative publique** (recueillies sur fonds publics) : statut de données publiques et obligation de mise en partage (INSPIRE)
- › **D'initiative privée (même subventionnée)** : Pas d'obligation de mise en partage, celle-ci est soumise à l'accord du producteur

Déontologie

Obligation de citation de la source (producteur de données et si possible observateur)

3 principaux types de données

- › **Les données brutes** : les données telles qu'elles existent dans les bases de données du producteur (observations, descriptions de paysage, audios, photos, vidéos, enregistrements de capteurs,)
- › **Les métadonnées** : données décrivant des jeux de données homogènes
- › Les **données élémentaires d'échange (DEE)** : extrait des données brutes selon un format standard d'échange propre à chaque thématique (habitats, espèces, paysages, espaces protégés...) **indiquant a minima la ou les commune(s), la ou les mailles terrestres ou marines ou masses d'eau, le ou les espace(s) protégé(s) ou la ou les ZNIEFF concernée(s).**
Elles peuvent être floutées.

Engagements des adhérents

L'adhésion au protocole vaut engagement à :

- mettre à disposition les métadonnées décrivant les jeux de données brutes des producteurs, de façon libre et gratuite, pour tous publics
- mettre à disposition entre les adhérents du SINP les données élémentaires d'échange (DEE) de façon libre et gratuite

La précision de localisation des données élémentaires d'échange peut être **floutée** pour les données privées. Les données publiques ne sont pas floutées (sauf cas prévus par le code de l'Environnement et CADA)

Aucun engagement de partage national des données brutes privées (subventionnées ou non)

Niveau régional ou thématiques

Les régions ou groupes thématiques peuvent aller au delà du protocole SINP et proposer des services

- de saisie
- d'hébergement de données brutes
- production de données de synthèse

selon les termes d'une [charte locale](#) déclinant les principes du protocole SINP : partage des MD et des DEE selon des formats standards.

L'adhésion au SINP ou à la charte locale est un critère d'éligibilité aux subventions.

Engagement de l'État

L'adhésion au SINP permet de bénéficier des services suivants :

- accès aux DEE
- assistance pour les outils (IDCNP, CARMEN,..) et formations
- utilisation du référentiel IGN (pour les associations agréées de protection de l'environnement + plateforme régionale)
- licence d'utilisation du logiciel de saisie Outil Naturaliste + assistance fonctionnelle (ATEN)
- animation des réseaux d'acteurs MER, TERRE, PAYSAGE, OM
- accès à la plateforme collaborative SINP et valorisation de ses données dans site Naturefrance
- représentation dans les instances du SINP

Utilisation des données du SINP

- atlas de la biodiversité communale(ABC)
- portrait de la biodiversité communale (PBC)
- indicateurs de l'observatoire national de la biodiversité (ONB)
- carto des habitats
- statistiques du ministère (CGDD/SOeS) relatives à la biodiversité
- rapportages DHFF, DO, DCSMM,
- contribution au partage international de données GBIF, BISE, OBIS, WISE,
- couches de référence INPN produites par le MNHN

Toute autre utilisation requiert l'accord des producteurs de données.

Adhésion

L'adhésion est régionale (structure infra-régionale) ou nationale (structure supra-régionale).

Adhésion en 2 temps :

- Pré-adhésion de 6 mois pour rendre disponibles ses MD et DEE
- Adhésion définitive avec accès aux DEE du SINP

Un fichier national recensera les adhérents au SINP et sera régulièrement mis à disposition de l'IGN pour le suivi du protocole MEDDTL/IGN. A défaut de renseignement, les associations agréées ne pourront être bénéficiaires des référentiels IGN.

Merci de votre attention

Questions.....